### FICHES DE DONNEES DE SECURITE

#### **Mais Extra**

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (EC) n° 453/2010 et règlement (CE) n° 1272/2008



FDS n°: NP-0149-7-A

Date de révision: 2018-12-19

Format: UE Version 1

# Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Codes produit NP-0149-7-A

Nom du produit Mais Extra

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée : Un micronutriment soluble pour l'agriculture

**Restrictions d'utilisation** Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<u>Fabricant</u> FMC Agro Limited

Rectors Lane
Pentre
Flintshire
CH5 2DH
United Kingdom
Tel: + 44 1244 537370

E-mail: fmc.agro.uk@fmc.com

Pour plus d'informations, contacter :

**Point de contact** Tel: +44(0) 1244 537370

Email: fmc.agro.uk@fmc.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Tel: +44 1244 537370 (Heures de bureau seulement)

### Rubrique 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange Règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 1 Sous-catégorie B (H314)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 2 (H411)

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



FDS n°: NP-0149-7-A Date de révision: 2018-12-19

Version 1

### Mention d'avertissement

Danger

### Mentions de danger

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### Conseils de prudence

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P501: Éliminer le contenu / le conteneur comme déchet dangereux.

#### 2.3. Autres dangers

Ce produit n'est pas identifié comme une substance PBT / vPvB.

### Rubrique 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1 Substances

Le produit est un mélange, pas une substance.

### 3.2 Mélanges

Nom chimique	NoCE	NoCAS	Pour cent en poids	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH	
Acide phosphorique	Present	7664-38-2	30-50	Skin Corr. 1B (H314)	01-2119485924-24-	
					XXXX	
ZINC PHOSPHATE	Present	7779-90-0	10-30	Aquatic Acute 1 (H400)	01-2119485044-40-	
				Aquatic Chronic 1 (H410)	XXXX	

### **Rubrique 4: PREMIERS SECOURS**

### 4.1. Description des premiers secours

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes. Transfert à l'hôpital pour un examen spécialisé.

Contact cutané Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé à condition qu'il n'y ait pas

adhérence à la peau. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Transférer à l'hôpital s'il y a des brûlures ou des symptômes d'empoisonnement.

**Inhalation** Retirer la personne de l'exposition en s'assurant de sa propre sécurité tout en le faisant.

Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Ingestion Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin ou un centre

antipoison.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec la peau: Des brûlures graves peuvent survenir. L'ulcération progressive se produira si le traitement n'est pas immédiat.

Contact avec les yeux: Des brûlures de la cornée peuvent survenir. Peut causer des dommages permanents.

Ingestion: Des brûlures corrosives peuvent apparaître autour des lèvres. Le sang peut être vomi. Il peut y avoir de la difficulté à avaler.

FDS n°: NP-0149-7-A Date de révision: 2018-12-19

Version 1

Inhalation: Il peut y avoir un essoufflement avec une sensation de brûlure dans la gorge. L'exposition peut causer de la toux ou une respiration sifflante.

Retard / effets immédiats: Des effets immédiats peuvent être attendus après une exposition à court terme.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Un équipement de bain pour les yeux devrait être disponible sur les lieux.

### Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Movens d'extinction appropriés

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant. Refroidir les récipients/réservoirs au jet d'eau.

#### Moyens d'extinction appropriés

Aucune information disponible

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Corrosif. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un équipement respiratoire autonome et un équipement complet de protection. Portez des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau et les yeux.

### Rubrique 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Mesures de protection individuelles

En cas de déversement, éviter tout contact. Isoler la zone et empêcher les animaux et les personnes non protégées. Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés. Équipement de protection individuel, voir section 8. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.

Pour des instructions plus de nettoyage, numéro de la ligne d'appel d'urgence dans la section 1 «Produit et identification de la société" ci-dessus.

### Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les égouts ou les rivières. Contenir le déversement en utilisant la reliure. Les rejets accidentels dans les cours d'eau doivent être signalés à l'organisme de réglementation compétent.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Le nettoyage doit être effectué uniquement par un personnel qualifié connaissant bien la

substance spécifique.

Méthodes de nettoyage Les drains d'eau de surface situés à proximité du déversement doivent être couverts.

Absorber dans de la terre sèche ou du sable. Transférer dans un conteneur de

récupération étiqueté et fermable pour l'élimination par une méthode appropriée. Consulter

la section 13 de la FDS pour connaître la méthode d'élimination appropriée.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

FDS n°: NP-0149-7-A Date de révision: 2018-12-19

Version 1

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

### **Rubrique 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

### Manipulation

Éviter le contact avec l'équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Ne manipulez pas dans un espace confiné. Éviter la formation ou la propagation de brumes dans l'air.

#### Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Stockage

Protéger contre le gel. Entreposer au-dessus 5°C. Conserver au sec, dans un endroit frais et bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Éviter une exposition directe au soleil. Tenir à l'écart de la chaleur. Tenir hors de la portée des enfants et des animaux. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Les salles ou entrepôts de stockage doivent être construits en matériaux non combustibles et équipés de planchers imperméables.

Matériel d'emballage

Doit seulement être conservé dans son emballage d'origine.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

### Utilisation(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

### Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

### Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Union européenne	Royaume Uni	France	Espagne	Allemagne
Acide phosphorique	TWA 1 mg/m <sup>3</sup>	STEL 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA 0.2 ppm	TWA 1 mg/m <sup>3</sup>	-
7664-38-2	STEL 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA 1 mg/m <sup>3</sup>	STEL 2 mg/m <sup>3</sup>	
	_	-	STEL 0.5 ppm	_	
			STEL 2 mg/m <sup>3</sup>		
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Acide phosphorique	TWA 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA 1 mg/m <sup>3</sup>	STEL 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA 1 mg/m <sup>3</sup>
7664-38-2	STEL 2 mg/m <sup>3</sup>	STEL 3 mg/m <sup>3</sup>	TWA 1 mg/m <sup>3</sup>	STEL 2 mg/m <sup>3</sup>	
Nom chimique Autriche		Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Acide phosphorique	STEL 2 mg/m <sup>3</sup>	SS-C**	TWA 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA 1 mg/m <sup>3</sup>
7664-38-2	7664-38-2 TWA 1 mg/m <sup>3</sup>		STEL 2 mg/m <sup>3</sup>	STEL 2 mg/m <sup>3</sup>	STEL 2 mg/m <sup>3</sup>
		STEL 2 mg/m <sup>3</sup>			

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible. (PNEC)

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Le plancher de la salle de stockage doit être imperméable pour empêcher l'échappement de

liquides.

# Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité à protection intégrale. Maintenir une fontaine de lavage des yeux et

FDS n°: NP-0149-7-A **Date de révision:** 2018-12-19

Version 1

des installations de trempage rapide dans la zone de travail.

Protection des mains Gants (résistants aux acides).

Protection de la peau et du

corps

Vêtements de protection résistant aux acides.

inutile dans les conditions normales d'utilisation. **Protection respiratoire** 

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Se reporter à la législation spécifique des États membres pour les exigences de la

législation communautaire en matière d'environnement.

### Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Liquide État physique Liquide Aspect

Odeur À peine perceptible

Incolore Couleur

Seuil olfactif Aucune information disponible

0.25 - 1.25рH

Point de fusion/point de congélation Aucune information disponible Point/intervalle d'ébullition Aucune information disponible Point d'éclair Aucune information disponible Taux d'évaporation Aucune information disponible

Inflammabilité (solide, gaz) Limites d'inflammabilité dans l'air

> Limite supérieure Aucune information disponible

d'inflammabilité:

Limite inférieure Aucune information disponible

d'inflammabilité

Pression de vapeur Aucune information disponible Densité de vapeur Aucune information disponible

Densité 1.61 - 1.63 Hydrosolubilité Soluble dans l'eau

Solubilité dans d'autres solvants Aucune information disponible Coefficient de partage Aucune information disponible Température d'auto-inflammabilité Aucune information disponible Aucune information disponible Température de décomposition Viscosité, cinématique Aucune information disponible Viscosité, dynamique Aucune information disponible Propriétés explosives Aucune information disponible Propriétés comburantes Non comburant (par critères CE)

9.2. Autres informations

Point de ramollissement Aucune information disponible Aucune information disponible Masse molaire Aucune information disponible Teneur en COV (%) Densité Aucune information disponible Aucune information disponible Masse volumique apparente Aucune information disponible Kst

### Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions de stockage recommandées

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

### Données d'explosion

**FDS n°**: NP-0149-7-A

Date de révision: 2018-12-19

Version 1

Sensibilité aux chocs

mécaniques

Sensibilité aux décharges

statiques

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

### Polymérisation dangereuse

Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

### Réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. La décomposition peut se produire en cas d'exposition aux conditions ou matériaux énumérés ci-dessous.

#### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur.

### 10.5. Matières incompatibles

Agents comburants forts, Bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut dégager des émanations toxiques dans des conditions d'incendie.

### **Rubrique 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

### Toxicité aiguë

#### Informations sur le produit

Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou fournies.

Nom chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Acide phosphorique	> 2000 mg/kg (Rat)	2740 mg/kg (Rabbit)	> 850 mg/m³ (Rat) 1 h
ZINC PHOSPHATE	> 5000 mg/kg (Rat)		

Corrosion/irritation cutanée

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Voir la classification à la section 2. Voir la classification à la section 2.

SensibilisationAucune information disponibleMutagénicitéAucune information disponibleCancérogénicitéAucune information disponible

Toxicité pour la reproduction STOT - exposition unique STOT - exposition répétée Aucune information disponible. Aucune information disponible. Aucune information disponible.

### Symptômes Contact avec la peau: Des brûlures graves peuvent survenir. L'ulcération progressive se

produira si le traitement n'est pas immédiat.

Contact avec les yeux: Des brûlures de la cornée peuvent survenir. Peut causer des

dommages permanents.

Ingestion: Des brûlures corrosives peuvent apparaître autour des lèvres. Le sang peut être vomi. Il peut y avoir de la difficulté à avaler.

**FDS n°:** NP-0149-7-A

Date de révision: 2018-12-19

Version 1

Inhalation: Il peut y avoir un essoufflement avec une sensation de brûlure dans la gorge.

L'exposition peut causer de la toux ou une respiration sifflante.

Retard / effets immédiats: Des effets immédiats peuvent être attendus après une exposition

à court terme.

**Danger par aspiration** Aucune information disponible.

### **Rubrique 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

12.1. Toxicité

Écotoxicité RAINBOW TROUT (Oncorhynchus mykiss): 96H LC50 = 0.920 (calculated) mg/L

DAPHNIDS (Daphnia magna): 48H EC50 = 20.7 (calculated) mg/L

ALGAE (Pseudokirchneriella subcapitata): 72H IC50 = 1.54 (calculated) mg/L

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour la daphnie et les	
_			autres invertébrés aquatiques	
Acide phosphorique	-	96 h LC50: 3 - 3.5 mg/L	12 h EC50: = 4.6 mg/L	
		(Gambusia affinis)	(Daphnia magna)	
ZINC PHOSPHATE	Raphidocelis subcapitata:	Oncorhynchus mykiss:	Daphnia magna:	
	72H IC50 = 0.268 mg/L (ZnO data)	96H LC50 = 0.160 mg/L	48H EC50 = 2.13 mg/L	
		(ZnCl2 data)		

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

#### Mobilité

Facilement absorbé par le sol.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit n'est pas identifié comme une substance PBT / vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

Toxique pour les organismes aquatiques

### Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés

Transférer à un conteneur approprié et organiser la collecte par une entreprise d'élimination spécialisée. Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fossés avec des récipients chimiques ou utilisés. Ne pas décharger dans les égouts.

FDS n°: NP-0149-7-A Date de révision: 2018-12-19

Date de révision: 2018-12-19 Version 1

Emballages contaminés Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour

recyclage ou élimination. Les conteneurs doivent être éliminés conformément à la réglementation locale. Reportez-vous à l'étiquette du produit pour les instructions

d'élimination du récipient.

AUTRES INFORMATIONS NOTE: L'attention de l'utilisateur est attirée sur l'existence possible de réglementations

européennes, nationales ou locales spécifiques concernant l'élimination.

### **Rubrique 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

IMDG/IMO

**14.1 ONU/n° d'identification** UN1760

14.2 Nom d'expédition LIQUIDE CORROSIF, N.O.S. (ACIDE ORTHOPHOSPHORIQUE, PHOSPHATE DE ZINC)

14.3 Classe de danger 8
14.4 Groupe d'emballage III
14.5 Polluant marin Oui
Danger pour l'environnement Oui

**14.6 Dispositions spéciales** Aucune précaution particulière.

Code tunnel: E Catégorie transport: 3

**14.7 Transport en vrac**Ce produit n'est pas transporté dans des conteneurs en vrac.

conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

RID

14.1 ONU/n° d'identification UN1760

14.2 Nom d'expédition LIQUIDE CORROSIF, N.O.S. (ACIDE ORTHOPHOSPHORIQUE, PHOSPHATE DE ZINC)

14.3 Classe de danger814.4 Groupe d'emballageIII14.5 Danger pour l'environnementOui

**14.6 Dispositions spéciales** Aucune précaution particulière.

Code tunnel: E Catégorie transport: 3

ADR/RID

**14.1 ONU/n° d'identification** UN1760

14.2 Nom d'expédition LIQUIDE CORROSIF, N.O.S. (ACIDE ORTHOPHOSPHORIQUE, PHOSPHATE DE ZINC)

14.3Classe de danger814.4Groupe d'emballageIII14.5Danger pour l'environnementOui

**14.6 Dispositions spéciales** Aucune précaution particulière.

Code tunnel: E Catégorie transport: 3

ICAO/IATA

14.1 ONU/n° d'identification UN1760

**14.2 Nom d'expédition** LIQUIDE CORROSIF, N.O.S. (ACIDE ORTHOPHOSPHORIQUE, PHOSPHATE DE ZINC)

14.3 Classe de danger814.4 Groupe d'emballageIII14.5 Danger pour l'environnementOui

**14.6 Dispositions spéciales** Aucune précaution particulière.

Code tunnel: E Catégorie transport: 3

### Rubrique 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

FDS n°: NP-0149-7-A Date de révision: 2018-12-19

Version 1

### Union européenne

#### Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

### Polluants organiques persistants

Sans objet

## Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

### Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA (États-U nis)	DSL (Canada)	EINECS/ELINC S (Europe)	ENCS (Japon)	Chine (IECSC)	KECL (Corée)	PICCS (Philippines)	AICS (Australie)
Acide phosphorique 7664-38-2	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Χ
ZINC PHOSPHATE 7779-90-0	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas obligatoire pour ce produit.

### **Rubrique 16: AUTRES INFORMATIONS**

#### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

### Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

<u>Légende</u>

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

CAS: CAS (Chemical Abstracts Service)

Ceiling: Valeur limite maximum:

**DNEL:** Niveau dérivé sans effet (DNEL)

**EINECS**: EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)

GHS: Système général harmonisé (SGH)

IATA : Association internationale du transport aérien (IATA)
OACI : Organisation de l'aviation civile internationale

IMDG: Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)

LC50: CL50 (concentration létale)

**DL50**: DL50 (dose létale)

PBT: Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

RID: Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par

chemin de fer

STEL: Valeur limite à courte terme

**SVHC** SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

TWA: pondérée dans le temps

**vPvB:** Très persistant et très bioaccumulable

**Date de révision:** 2018-12-19

FDS n°: NP-0149-7-A

Date de révision: 2018-12-19

Version 1

Cause de la révision: Changement de format.

### Avis de non-responsabilité

Les informations ci-dessus sont censées être correctes, mais ne prétendent pas être exhaustives et ne doivent être utilisées qu'à titre indicatif. Cette société ne peut être tenue pour responsable des dommages résultant de la manipulation ou du contact avec le produit ci-dessus.

Préparé par

FMC Corporation FMC Logo - Marque commerciale de FMC Corporation

© 2018 FMC Corporation. Tous droits réservés.

Fin de la Fiche de données de sécurité